

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

ARRETE N° ARR2025_23

NOMENCLATURE : 9.1 – Autres domaines de compétences des Communes

Interdiction d'accès aux terrains de football et

interdiction de stationnement

Du 12/09/2025 au 15/09/2025

Le Maire de la Commune de Mours Saint Eusèbe,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière

CONSIDERANT qu'en raison de la coupe de France de BMX qui va accueillir de nombreux participants, il y a lieu d'assurer la sécurité des participants, des organisateurs et du public,

CONSIDERANT que les voies d'accès et les parkings dédiés au foot seront interdits à la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En raison de l'organisation de la coupe de France de BMX, une interdiction temporaire d'utilisation des terrains de foot et une interdiction temporaire de stationnement sur les parkings adjacents sont mises en place du vendredi 12 septembre 2025 au lundi 15 septembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Les rencontres initialement prévues sur les terrains de foot ne pourront pas se dérouler.

ARTICLE 3 : En application de l'article R417-10 du code de la route, tout arrêt et stationnement gênant prévu par le présent arrêté sera puni de l'amende prévue aux contraventions de deuxième classe. En cas de stationnement malgré l'interdiction, la mise en fourrière peut être prescrite dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à 325-3 du code de la route.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur place.

ARTICLE 5 : La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,

Le 11 août 2025,

Le Maire,

Dominique MOMBARD

